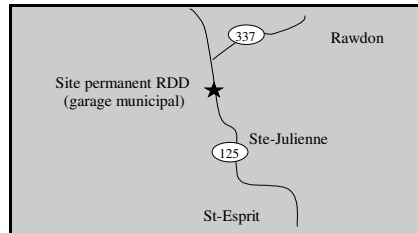


Exemples de RDD

- Ammoniaque (nettoyants pour vitres)
- Alcool à friction et antiseptiques
- Antigél et huiles usées
- Batteries de véhicule
- Bombonnes de propane
- Boules à mite
- Chasse-moustiques
- Cires à meuble et plancher
- Colles à base de solvant
- Combustibles pour fondues
- Crèmes épilatoires et colorants
- Débouche-tuyaux
- Décapants et vernis
- Détersifs et adoucissants
- Eau de javel et détachants
- Essence
- Extincteurs d'incendie
- Fixatifs et parfums
- Huiles usagées à moteur et huiles végétales
- Lampes fluocompactes
- Nettoyants de toilette, à four, pour métaux
- Peintures (alkide et latex)
- Pesticides et insecticides
- Piles rechargeables et non rechargeables
- Poisons pour rongeurs
- Polis à chaussures
- Poudres à récurer
- Produits d'entretien de piscine
- Préservatifs pour le bois
- Solvants et aérosols
- Vernis à ongles et dissolvants

Localisation du site permanent des
résidus domestiques dangereux
(RDD)

2456, route 125
Sainte-Julienne (Québec)
J0K 2T0



MRC de Montcalm

1540, rue Albert
Sainte-Julienne (Québec)
J0K 2T0

Téléphone : 450-831-2182
poste 7040
Télécopieur : 450-831-2647

amenagement@mrcmontcalm.com
www.mrcmontcalm.com

MONTCALM
PRÈS DE TOUT - PRÈS DE VOUS

MRC de Montcalm

À VOTRE SERVICE

**Collecte des
résidus domestiques
dangereux
(RDD)**

**Aux usagers résidentiels
seulement**



2010

Services offerts

La MRC de Montcalm en collaboration avec ses municipalités, assistée des pompiers volontaires et d'un préposé, offre à sa population un service de prise en charge des résidus domestiques dangereux.

Ce service comprend l'implantation d'un site permanent de traitement des RDD et les collectes municipales annuelles.



Tous les citoyens de la MRC de Montcalm sont les bienvenus au dépôt permanent et à toutes les collectes municipales.

Points d'information

Le site permanent est **OUVERT DU MOIS DE MAI À OCTOBRE** de chaque année.

Une **PIÈCE D'IDENTITÉ** avec adresse est requise pour accéder au site permanent et aux collectes municipales.

USAGERS RÉSIDENTIELS SEULEMENT les matières en provenance des industries, commerces, institutions et du domaine de l'agriculture sont **REFUSÉES**.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT de déposer des déchets en bordure de la clôture, en dehors des heures d'ouverture.

DU MOIS DE NOVEMBRE À AVRIL le site permanent est fermé. Nous vous demandons de conserver vos RDD dans un endroit sécuritaire et de ne pas les déposer au site permanent car cela nous occasionne beaucoup de problèmes notamment lors du déneigement.

Qu'est-ce qu'un RDD?

Les résidus domestiques dangereux (RDD) sont des produits générés par des individus dans le cours d'une activité purement domestique, et qui contiennent des substances nuisibles à la santé des êtres humains et de l'environnement.

Ces produits deviennent des RDD à partir du moment où ils ne sont plus utilisés, qu'ils sont périmés ou encore, lorsqu'ils sont jetés.

Horaire du site permanent en 2010



Tous les mardis
du 11 mai au 26 octobre
de 13 h 30 à 18 h 30
et
tous les samedis
de juin et juillet
de 9 h à 16 h

Dates des collectes municipales

Saint-Jacques

15 mai 2010 9 h à 16 h
Garage municipal

Saint-Esprit et Saint-Alexis

22 mai 2010 9 h à 16 h
Garage municipal de Saint-Esprit

Sainte-Marie-Salomé

29 mai 2010 9 h à 16 h
Garage municipal

Saint-Calixte

7 août 2010 9 h à 16 h
Garage municipal

Sainte-Julienne

14 août 2010 9 h à 16 h
Garage municipal

St-Lin-Laurentides / St-Roch-Ouest

21 août 2010 9 h à 16 h
Entrepôt Côte Jeanne (158) à St-Lin

St-Roch-de-l'Achigan

11 septembre 2010 9 h à 16 h
Caserne des pompiers

Saint-Liguori

18 septembre 2010 9 h à 16 h
Garage municipal